

**PLAN DE TRAVAIL REVISE DU COMITE
NATIONAL ITIE-CONGO ANNEES
2024-2026**

Table des matières

A-	Contexte et justification	2
B-	Organe chargé d'élaborer le plan de travail.....	3
I-	Priorités de l'Etat dans les Industries Extractives et forestières	4
	Identification des priorités nationales	4
II-	Priorités dans la mise en œuvre de l'ITIE en République du Congo.....	6
	Illustration schématique des priorités nationales et de la mise en œuvre de l'ITIE en République du Congo.....	7
III-	Cadre de mise en œuvre et de suivi-évaluation.....	8
	a- Mécanisme de mise en œuvre	8
	b- Mécanisme de suivi-évaluation.....	8
IV-	Présentation détaillée des objectifs du plan de travail triennal 2024-2026	8
	Objectif global : Garantir la conformité de la République du Congo à la Norme ITIE en tenant compte des mesures correctives et des recommandations de la dernière validation.	8
	Objectif spécifique n°1 : Améliorer la gouvernance du Comité National de l'ITIE.....	9
	Objectif spécifique n°2 : Renforcer la transparence dans la gouvernance des secteurs extractif et forestier	9
	Objectif spécifique n°3 : Relancer la mise en œuvre de l'ITIE dans les systèmes gouvernementaux et d'entreprises.....	10
	Objectif spécifique n°4 : Examiner les résultats et impact de la mise en œuvre de l'ITIE.	11
V-	Matrice des mesures par objectif et budget prévisionnel 2024-2026.....	13
VI-	Chronogramme d'exécution du plan de travail triennal 2024-2026.....	23
VII-	Financement du Comité National ITIE-Congo 2024-2026.....	26
	1- Sources de financement.....	26
	2- Budget prévisionnel par source de financement du plan de travail	26
VIII-	Conclusion	29

A- Contexte et justification

Fondement des activités de l'ITIE dans les pays de mise en œuvre, le plan de travail sert à orienter la vision stratégique et l'atteinte des résultats à travers des actions ciblées par les parties prenantes.

En effet, conformément à la norme ITIE 2019 (exigence 1.5), le Groupe Multipartite (GMP) est tenu de mettre en place un plan de travail qui doit être régulièrement mis à jour, entièrement chiffré et compatible avec les échéances de déclaration et de validation établies par le Conseil d'Administration de l'ITIE.

En 2023, le Comité National a adopté lors de la session du 30 mars un plan de travail couvrant les exercices 2023-2025, visant la mise en œuvre des mesures correctives recommandées à l'issue de la troisième validation et le respect global des exigences de la Norme ITIE 2019.

Tenant compte des dispositions de la norme et de la prochaine validation prévue précédemment en avril 2025 et finalement au mois de juillet 2026, ce plan de travail révisé couvre les exercices 2024 à 2026.

La continuité de la mise en œuvre du processus ITIE exige que ce plan prenne en compte les orientations de l'exigence 1.5 de la Norme ITIE 2019, notamment le respect du principe d'inclusion dans sa conception avec les consultations préalables des principales parties prenantes (l'administration, le secteur privé, la société civile), la prise en compte dans son contenu des priorités nationales et la date de la prochaine validation.

Il sied de noter enfin, que ce plan vise à répondre aux mesures correctives et recommandations issues de la troisième validation par le Conseil d'Administration International. Plus spécifiquement, il s'agira de :

- ❖ Améliorer la gouvernance du Comité National de l'ITIE ;
- ❖ Renforcer la transparence dans la gouvernance des secteurs extractifs et forestiers ;
- ❖ Relancer la mise en œuvre de l'ITIE dans les systèmes gouvernementaux et des entreprises ;
- ❖ Examiner les résultats et impact de la mise en œuvre de l'ITIE.

B- Organe chargé d'élaborer le plan de travail

Conformément à l'article 13 du décret n°2019-383 du 29 décembre 2019 portant création, attributions, fonctionnement et organisation du Comité National de mise en œuvre de l'ITIE Congo, le Secrétariat Permanent est chargé entre autres d'élaborer le projet de plan de travail annuel du Comité National ITIE, les budgets y afférents et les rapports annuels.

C- Méthodologie de travail

Le plan de travail doit être un document clé de redevabilité pour le GMP vis-à-vis des administrations, des entreprises extractives et forestières, et des Organisations de la Société Civile.

Pendant la révision de ce plan de travail, le Secrétariat Permanent a recueilli entre autres les contributions de l'ensemble des Parties Prenantes en organisant un certain nombre d'activités notamment les travaux de consultations.

Ce plan de travail a été révisé en prenant aussi en compte les priorités nationales concernant les industries extractives et forestières contenues dans le PND 2022-2026, le code forestier, le code minier, le code des hydrocarbures, la politique forestière de la République du Congo 2015-2025, la lettre d'intention de CAFI et le Plan d'Action National pour l'Extraction Minière Artisanale et à Petite Échelle de l'or de la République du Congo.

En outre, ce plan de travail révisé s'est également inspiré d'un certain nombre de documents notamment :

- ❖ Plan de travail 2023-2025 adopté en session du Comité National le 30 mars 2023 ;
- ❖ L'accord entre le Congo et le Fonds Monétaire International (FMI) au titre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC) du 21 décembre 2023 ;
- ❖ Le rapport de modélisation financière des revenus et des ventes pétrolières de la République du Congo ;
- ❖ Les comptes rendus des sessions du Comité National de l'ITIE ;
- ❖ La loi n°009/11 du 09 juillet 2011 portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement ;

- ❖ Le décret n°2009-415 du 20 novembre 2009 fixant le champ d'application, le contenu et les procédures de l'étude et de la notice d'impact environnemental et social ;
- ❖ La loi n°74-2022 portant loi d'orientation sur le développement durable.

Ainsi, ces consultations ont permis d'identifier un (01) objectif global et quatre (04) objectifs spécifiques pour la mise en œuvre de l'ITIE Congo.

I- Priorités de l'Etat dans les Industries Extractives et forestières

Identification des priorités nationales

Les enjeux à court, moyen et long terme contenus notamment dans le PND 2022-2026 requièrent pour les industries extractives et forestières, les priorités visant la promotion de l'industrialisation par la valorisation des ressources naturelles. Il s'agira de :

- (i) Accroître la production des hydrocarbures liquides et gazeux ;
- (ii) Valoriser les hydrocarbures pour en tirer les meilleurs profits par l'exportation et surtout par la transformation locale ;
- (iii) Le développement de l'industrie minière et ;
- (iv) Améliorer la gouvernance et la gestion durable des ressources forestières.

La réalisation de ces priorités nécessite la mise en œuvre des projets suivants :

- (i) Construction de la deuxième raffinerie ;
- (ii) Construction d'une unité d'extraction des GNL ;
- (iii) Construction des dépôts stratégiques et de sécurité des produits pétroliers ;
- (iv) Construction d'une unité de fabrication de l'urée ;
- (v) Construction de la centrale électrique à gaz ;
- (vi) Acquisition des infrastructures géo-scientifiques ;
- (vii) Appui à la structuration du secteur minier artisanal ;
- (viii) Construction de deux unités de production des lingots de fer, du cuivre, de l'or et du zinc à travers la Fonderie du Congo (FONDECO) ;
- (ix) Construction et équipement de l'usine de la céramique de Makoua ;
- (x) Construction et équipement d'une cimenterie à MAFOUBOU Tao Tao (Louvakou) ;
- (xi) Mise en place du système informatique de vérification de la légalité et de la traçabilité des bois ;

- (xii) Construction du laboratoire géomatique « Centre National d'Inventaire et d'Aménagement des ressources forestières et Fauniques »(CNIAF) ;
- (xiii) Appui aux unités des 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} transformation de bois, ;
- (xiv) Appui aux unités de production des huiles essentielles d'eucalyptus citriodora ;
- (xv) Transformation des résidus du bois issus des 1^{ères}, 2^{èmes} et 3^{èmes} transformations ;
- (xvi) Elaboration de la stratégie et des politiques du secteur des hydrocarbures ;
- (xvii) Fonds d'impulsion de garantie et d'accompagnement (FIGA).

Au-delà de ces priorités, au cours de la période de mise en œuvre du PND, le Gouvernement poursuivra son action dans le cadre des politiques, programmes et stratégies sectoriels déjà engagés notamment les questions sur l'environnement et du genre. Il s'agit :

- **Politique nationale d'actions pour l'environnement (PNAE)** : Elle a pour objectif global de garantir un environnement sain et un développement durable du pays. Il vise notamment à :
 - (i) Réduire la dégradation des écosystèmes naturels ;
 - (ii) Améliorer le cadre de vie ;
 - (iii) Assurer une utilisation durable et rationnelle des ressources naturelles ;
 - (iv) Améliorer l'état sanitaire des populations ;
 - (v) Valoriser le patrimoine vert ;
 - (vi) Réduire la pollution urbaine et marine.
- **La lettre d'intention de CAFI** met en exergue le renforcement du contrôle environnemental et social des activités sur le couvert forestier et la biodiversité. Il s'agira de Renforcer et mettre en œuvre le cadre réglementaire relatif à la protection de l'environnement, aux études d'impact environnemental et social, notamment le suivi des plans de gestion environnementale et sociale, pour y inclure des dispositions relatives aux compensations de la biodiversité et du carbone ;
- **Politique nationale genre (PNG)** : le but général de la Politique Nationale Genre consiste à définir clairement le processus d'intégration des questions

liées au genre dans tous les secteurs de développement en vue de la promotion de l'égalité et de l'équité de genre en République du Congo.

II- Priorités dans la mise en œuvre de l'ITIE en République du Congo

Le Comité National a prévu des actions prioritaires visant à améliorer le niveau de la validation de la mise en œuvre en République du Congo permettant d'atteindre le statut de pays conforme selon la Norme. Il s'agit des actions suivantes :

a- Engagement des parties prenantes

- Améliorer l'engagement du gouvernement (exigence 1.1) ;
- Améliorer l'engagement des entreprises (exigence 1.2) ;
- Améliorer l'engagement de la société civile (exigence 1.3)
- Améliorer la gouvernance du GMP (exigence 1.4).

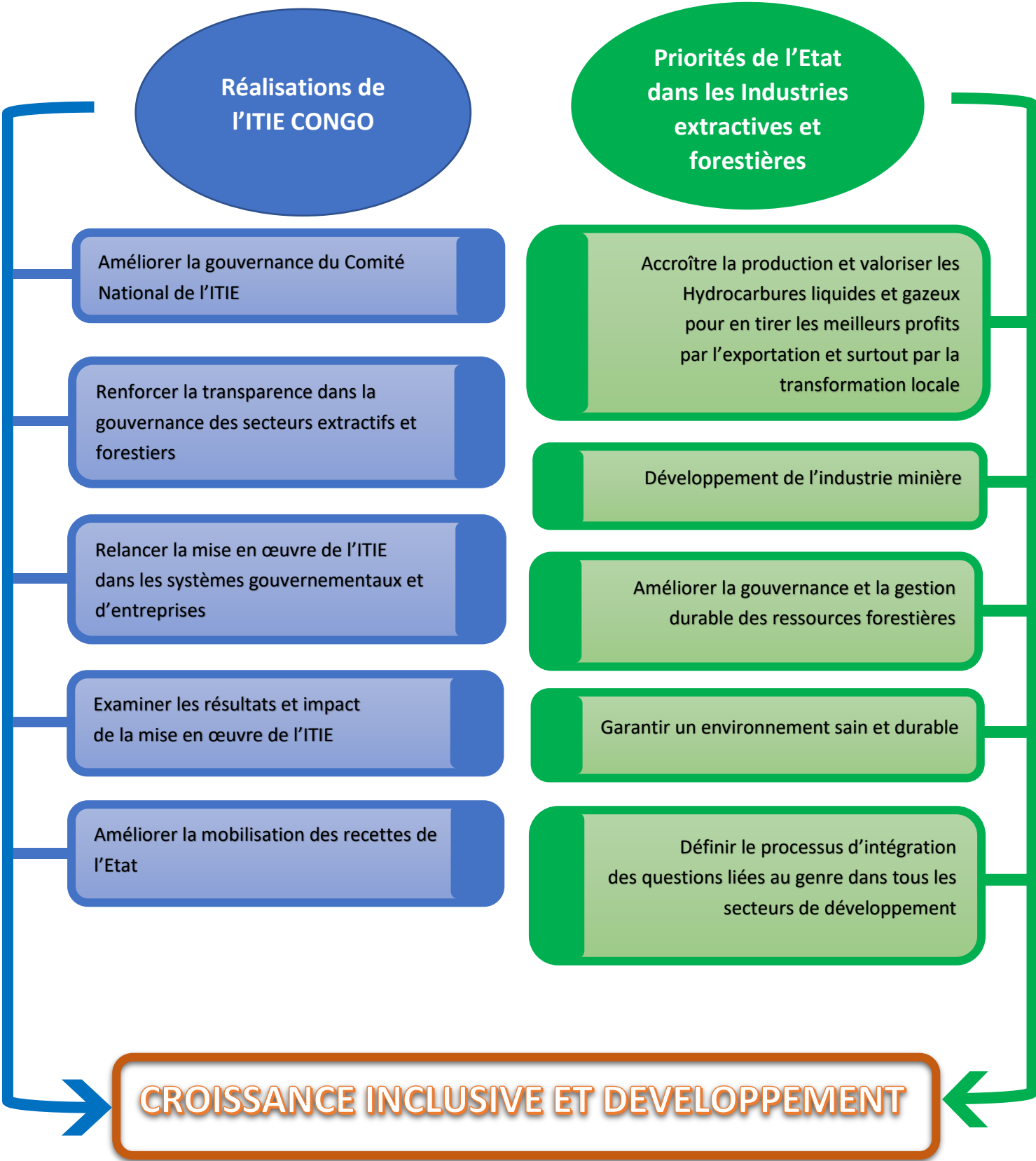
b- Transparence

- Renforcer les divulgations sur les octrois des contrats et de licences (exigence 2.2) ;
- Poursuivre la réalisation de la feuille de route sur la propriété effective (exigence 2.5) ;
- Divulguer les accords de trocs (exigence 4.3) ;
- Paiements infranationaux directs (exigence 4.6) ;
- Rendre effective la désagrégation des données (exigence 4.7) ;
- Répartition des revenus (exigence 5.1) ;
- Renforcer la divulgation des dépenses sociales et environnementales (exigence 6.1) ;
- Revue des dépenses quasi budgétaires (exigence 6.2).
- Améliorer la mobilisation des recettes de l'Etat.

c- Résultats et impact

- Mettre en place un plan de travail conforme à l'exigence 1.5 ;
- Susciter le débat public (exigence 7.1) ;
- Examiner les résultats et impact de la mise en œuvre de l'ITIE (exigence 7.4) ;

Illustration schématique des priorités nationales et de la mise en œuvre de l'ITIE en République du Congo



III- Cadre de mise en œuvre et de suivi-évaluation

a- Mécanisme de mise en œuvre

Pour garantir l'effectivité et l'efficacité de la mise en œuvre de ce plan de travail révisé, les activités seront menées sur la base d'une planification trimestrielle. Le Comité National de l'ITIE se chargera de son exécution.

b- Mécanisme de suivi-évaluation

Dans le cadre du suivi-évaluation des activités du plan de travail révisé, il a été mis en place sous la supervision du Comité National ITIE une commission collecte, mise en œuvre et validation, une commission communication et une commission audit et finances. Ces commissions travailleront sur la proposition des dossiers soumis par le Secrétariat Permanent qui pourra s'adjoindre l'expertise des points focaux. Ainsi, le niveau d'atteinte des objectifs sera examiné à travers le tableau de bord des indicateurs de résultats. Un rapport d'activité semestriel sera réalisé par le Secrétariat Permanent. Ce rapport permettra de faire un compte-rendu des évolutions de la mise en œuvre du plan de travail.

IV- Présentation détaillée des objectifs du plan de travail triennal 2024-2026

Conformément aux dispositions de la Norme ITIE 2019 et aux orientations du Secrétariat International de l'ITIE, les plans de travail des pays mettant en œuvre l'initiative, doivent comprendre des objectifs d'intégration de la mise en œuvre de la Norme ITIE dans les systèmes gouvernementaux existants et des entreprises.

Objectif global : Garantir la conformité de la République du Congo à la Norme ITIE en tenant compte des mesures correctives et des recommandations de la dernière validation.

Les parties prenantes, après contributions, ont défini comme objectif général de la mise en œuvre de l'ITIE en République du Congo : « Garantir la conformité de la République du Congo à la norme ITIE en tenant compte des mesures correctives et des recommandations de la dernière validation ».

Objectifs spécifiques :

De cet objectif global, les parties prenantes ont identifié et retenu quatre (4) objectifs spécifiques dont trois (3) constituent les composantes générales de la validation. Ces objectifs doivent être mesurables et réalisables.

Objectif spécifique n°1 : Améliorer la gouvernance du Comité National de l'ITIE

La gouvernance interne du Comité National est un élément essentiel de la mise en œuvre de l'ITIE en République du Congo. Comme spécifié dans le décret n°, Le Comité National est l'organe de mise en œuvre de l'initiative. Au regard des défis à relever, et de la faible notation enregistrée par le Congo lors de la dernière validation, en ce qui concerne notamment l'engagement des parties prenantes et l'application effective du protocole relatif à la participation de la société civile, les activités suivantes sont programmées pour l'objectif spécifique n°1 :

Activité 1 : Tenue régulière des sessions du Comité National de l'ITIE ;

Activité 2 : Prévisions des sessions extraordinaires ;

Activité 3 : Tenue régulière des travaux des commissions du Comité National de l'ITIE ;

Activité 4 : Tenue régulière des travaux des points focaux ;

Activité 5 : Renforcement de capacités du personnel du Secrétariat Permanent et des membres du Comité Exécutif de l'ITIE (Formations et immersions) ;

Activité 6 : Organisation des activités de contribution et de facilitation au processus de proposition de la loi portant sur l'espace civique ;

Activité 7 : Soutien aux activités de la société civile ;

Objectif spécifique n°2 : Renforcer la transparence dans la gouvernance des secteurs extractif et forestier

Cet objectif est relatif aux exigences de la norme ITIE portant sur la divulgation. Ainsi, les activités suivantes sont retenues :

Activité 8 : Suivi des engagements contenus dans les textes de loi concernant les industries extractives et forestières (Incitation et suivi de l'élaboration des textes d'applications des lois) ;

Activité 9 : Préparation et lancement du processus de recrutement de l'Administrateur Indépendant et élaboration des rapports ITIE pour les exercices 2023, 2024 et 2025 ;

Activité 10 : Publication régulière et ponctuelle des rapports d'avancement ;

Activité 11 : Suivi régulier de la mise en œuvre des recommandations des rapports ITIE et de la validation ;

Activité 12 : Réalisation des activités de la feuille de route sur la propriété effective (exigence 2.5) ;

Activité 13 : Préparation du dossier de validation de la République du Congo conformément aux exigences de la Norme ITIE ;

Activité 14 : Mise en place d'une étude thématique sur la mobilisation des recettes des industries extractives et forestières ;

Activité 15 : Suivi de la mise en œuvre des recommandations du rapport de modélisation financière issues des revenus et des ventes pétrolières de l'Etat.

Objectif spécifique n°3 : Relancer la mise en œuvre de l'ITIE dans les systèmes gouvernementaux et d'entreprises

Dans son plan de travail 2023-2025, le Comité National ITIE préconise la relance de la plateforme digitale dénommée système de conciliation des recettes extractives (SYSCORE) dont les travaux avaient été amorcés en 2018 sous la supervision du Ministère des Finances dans le but de gérer au mieux les déclarations ITIE des recettes extractives et forestières. Ce système permettra de centraliser les déclarations ITIE des sociétés pétrolières, minières et forestières sur une base de données du ministère des Finances associée aux autres ministères concernés.

Utilisation des données des systèmes sectoriels (Forêts et Hydrocarbures)

Il existe d'autres systèmes de traitement sectoriel d'information qui ont été élaborés et mis en exploitation ;

C'est le cas notamment de :

-SYSPACE

- SIVL (Système d'Information de Vérification de la Légalité) pour le secteur forestier ;

- OGAS pour le secteur des hydrocarbures.

Des passerelles d'informations devront être envisagées entre SYSCORE et ces deux autres systèmes sectoriels en vue d'un échange d'informations ou de données utiles au rapportage ITIE.

Les activités suivantes sont ainsi retenues pour atteindre l'objectif énoncé :

Activité 16 : Système d'information (site internet et SYSCORE) ;

Activité 17 : Organisation d'un atelier de vulgarisation de SYSCORE ;

Activité 18 : Création d'une synergie entre SYSCORE, SIVL, OGAS et SYSPACE ;

Activité 19 : Organisation des ateliers de suivi des recommandations du rapport de modélisation financière ;

Objectif spécifique n°4 : Examiner les résultats et impact de la mise en œuvre de l'ITIE.

Cet objectif examine les résultats et impact de la mise en œuvre de l'ITIE. Il entend assurer l'engagement des parties prenantes dans un dialogue sur la gestion des revenus tirés des ressources naturelles. Il évalue la satisfaction aux Exigences 7 et 1.5 de la Norme ITIE, portant sur les progrès accomplis relativement aux priorités nationales et au débat public.

Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire de réaliser les activités suivantes :

Activité 20 : Réalisation d'étude sur l'impact de l'ITIE (appel d'offre, sélection du consultant, publication du rapport) / Examen des résultats et impact de la mise en œuvre de l'ITIE (exigence 7.4) ;

Activité 21 : Activités d'évaluation et de communication des résultats de l'impact ;

Activité 22 : Production régulière et diffusion d'une Newsletter et des livrets de synthèse ;

Activité 23 : Sensibilisation des décideurs et des leaders d'opinion ;

Activité 24 : Sensibilisation à la participation pleine, active et effective des parties prenantes dans tous les aspects du processus de mise en œuvre de l'ITIE ;

Activité 25 : Mise en place d'un plan de travail conforme à l'exigence 1.5, examiné et mis à jour chaque année ;

Activité 26 : Ateliers de dissémination des rapports ITIE 2021, 2022, 2023 et 2024 dans les chefs-lieux des départements ;

Activité 27 : Sensibilisation par les médias du public sur le processus de l'ITIE (plan de communication)

Activité 28 : Elaboration d'une étude thématique sur la transition énergétique et l'environnement (appel d'offre, sélection du consultant et publication du rapport).

Activité 29 : Mise en place d'un cadre de suivi et d'évaluation du plan de travail annuel de l'ITIE.

V- Matrice des mesures par objectif et budget prévisionnel 2024-2026

Objectif global du plan de travail : La conformité de la République du Congo à la norme ITIE en tenant compte des recommandations de la dernière validation								
Objectif spécifique	Activités prévues	Difficulté ou obstacle et des pistes de solutions	Indicateurs de résultats et d'évaluation	Entité responsable	Coût prévisionnel en XAF 2024	Coût prévisionnel en XAF 2025	Coût prévisionnel en XAF 2026	Coûts prévisionnels en XAF 2024-2026
1-Améliorer la gouvernance du GMP	A.1.1-Tenue régulière des sessions du Comité National ITIE	Difficulté : -Agenda des membres du bureau du Comité Exécutif. Pistes de solutions : veiller à la stricte application des textes organiques	-(1) session par trimestre (12 sessions au total)	Comité National ITIE	110 000 000*	70 000 000	70 000 000	250 000 000
	A.1.2-Prévisions des sessions extraordinaires	Difficulté : -Agenda des membres du bureau du Comité Exécutif. -Manque de financement Pistes de solutions : plaider pour le financement	Financement disponible	Comité National ITIE	30 000 000	30 000 000	30 000 000	90 000 000
	A.1.3-Tenue régulière des travaux des commissions du GMP	Difficulté : courts délais de convocations des travaux de commissions Pistes de solutions :	-(1) réunion par trimestre (12 travaux au total) ;	Comité National ITIE	30 000 000	30 000 000	30 000 000	90 000 000

		Veiller à la stricte application des textes organiques.	-comptes rendus, listes de présences, relevés de conclusions des travaux, note de frais.					
	A.1.4-Tenue régulière des travaux des points focaux	Difficulté : -délais de convocations des travaux ; -Indisponibilité des points focaux. Pistes de solutions : plaidoyer pour le financement	Les travaux se sont tenus ; Comptes rendus, listes de présences, relevés de conclusions.	Secrétariat Permanent ITIE	30 000 000	30 000 000	30 000 000	90 000 000
	A.1.5-Renforcement de capacités du personnel du secrétariat Permanent et des membres du Comité Exécutif de l'ITIE (Formations et immersions)	Difficulté : manque de financement Pistes de solutions : plaidoyer pour le financement	-nombre de séminaires, formations et ateliers ; -liste de personnes formées, attestation de formation - matériel acquis.	Secrétariat Technique Permanent de l'ITIE	70 000 000	50 000 000	50 000 000	170 000 000
	A.1.6-Organisation des activités de contribution et de facilitation au processus de	Difficulté : faible engagement et l'indisponibilité de certains membres du GMP ;	La proposition de loi sur l'espace civique est validée et	Société Civile	PM	PM	PM	PM

	proposition de la loi portant sur l'espace civique	<u>Pistes de solutions</u> : Développer un plaidoyer pour les impliquer davantage.	transmise au ministère habilité					
	A.1.7 -Soutien aux activités de la société civile	<u>Difficulté</u> : manque de financement <u>Pistes de solutions</u> : plaidoyer pour le financement	Les activités se sont tenues normalement, liste de présences	Société civile	65 000 000	65 000 000	65 000 000	195 000 000
Sous total Objectif n°1					335 000 000	275 000 000	275 000 000	885 000 000 (44%)
2-Renforcer la transparence dans la gouvernance des secteurs extractif et forestier	A.2.1 -Suivi des engagements contenus dans les textes de loi concernant les industries extractives et forestières (Incitation et suivi de l'élaboration des textes d'applications des lois)	<u>Difficulté</u> : retards dans l'élaboration des textes <u>Pistes de solutions</u> : engager dans les délais l'élaboration desdits textes d'application	Les textes sont disponibles et publiés.	Comité National ITIE	PM	PM	PM	PM
	A.2.2 -Préparation et lancement du processus de recrutement de l'Administrateur Indépendant et élaboration des rapports ITIE pour les	<u>Difficulté</u> : possibles retards dans l'élaboration desdits rapports ; <u>Pistes de solutions</u> : Engager dans les délais l'élaboration desdits rapports	-l'Administrateur Indépendant recruté ; -TdRs de l'Administrateur Indépendant ; -rapports disponibles avec	Comité National ITIE	65 000 000	65 000 000	65 000 000	195 000 000

	exercices 2023, 2024 et 2025		les preuves de publication.					
	A.2.3 -Publication régulière et ponctuelle des rapports d'avancement	Difficulté : possibles retards dans la publication desdits rapports Pistes de solutions : Engager dans les délais la publication desdits rapports	Rapports publiés	Comité National ITIE	PM	PM	PM	PM
	A.2.4 -Suivi régulier de la mise en œuvre des recommandations des rapports ITIE et de la validation	Difficulté : retard dans la mise en œuvre des recommandations Pistes de solutions : mettre en œuvre les recommandations dans les délais	Comptes rendus, Réunions	Comité National ITIE	PM	PM	PM	PM
	A.2.5 -Réalisation des activités de la feuille de route sur la propriété effective (exigence 2.5),	Difficulté : Retards : -dans la réalisation des activités de la feuille de route Pistes de solutions : Mise en place d'un comité de suivi	-Projet de loi finalisé, -Formulaire de déclaration, - collecte des données sur les bénéficiaires effectifs ; -le registre des bénéficiaires effectifs	Comité National ITIE	PM	PM	PM	PM
	A.2.6 -Préparation du dossier de validation de la République du	Difficulté : possible retard dans la réparation Pistes de solutions :	-Les recommandations de la validation	Comité National ITIE	PM	PM	PM	PM

	Congo conformément aux exigences de la Norme ITIE	Préparer dans les délais le dossier de validation	sont exécutées avant la prochaine validation ; -Compte rendu des réunions préparatoires Disponibles ; -Listes de présences					
	A.2.7- Mise en place d'une étude thématique sur la mobilisation des recettes des industries extractives et forestières	Difficulté : Manque de financement Pistes de solutions : Plaidoyer pour le financement	-Consultant sélectionné, -TdRs , -Rapport	Comité National ITIE	30 000 000	30 000 000	30 000 000	90 000 000
	A.2.8- Suivi de la mise en œuvre des recommandations du rapport de modélisation financière issues des revenus et des ventes pétrolières de l'Etat	Difficulté : possibles retards dans l'engagement de l'exigence Pistes de solutions : Engager dans les délais l'engagement de l'exigence	Recommandations mises en œuvre	Comité National ITIE	PM	PM	PM	PM
Sous total Objectif n°2					95 000 000	95 000 000	95 000 000	285 000 000 (14%)

3-Relancer la mise en œuvre de l'ITIE dans les systèmes gouvernementaux et des entreprises	A.3.1-Système d'information (SYSCORE et site internet)	Difficulté : Possible retard dans l'exécution Pistes de solutions : accélérer les travaux	-Site internet amélioré ; -Système d'information mis en place	Secrétariat Permanent ITIE	50 000 000	15 000 000	15 000 000	80 000 000
	A.3.2-Organisation d'un atelier de vulgarisation de SYSCORE	Difficulté : -Manque de financement - absence des cadres utilisateurs Pistes de solutions : -Faire un plaidoyer pour l'obtention d'un financement - renforcement des capacités des cadres utilisateurs.	TdRs de l'atelier, le rapport, la liste de présences, les notes de frais.	Comité National ITIE	10 000 000	10 000 000	10 000 000	30 000 000
	A.3.3-Création d'une synergie entre SYSCORE, SIVL, OGAS et SYSPACE	Difficulté : Défaut de disponibilité des acteurs en charge des systèmes au sein des entités Pistes de solutions : les points focaux ITIE seront mis à contribution pour lever ces défis	-Passerelles d'échanges d'informations SYSCORE avec les autres systèmes ; -données ou informations échangées	Comité National ITIE	10 000 000	10 000 000	10 000 000	30 000 000
	A.3.4-Organisation des Ateliers de suivi des recommandations du rapport de modélisation financière ;	Difficulté : Difficulté de financement Pistes de solutions : Recherche de financement	TdRs, rapports, listes de présences et notes de frais.	Comité National ITIE	10 000 000	10 000 000	10 000 000	30 000 000

Sous total Objectif n°3					80 000 000	45 000 000	45 000 000	170 000 000 (9%)
4-Examiner les résultats et impact de la mise en œuvre de l'ITIE	A.4.1-Réalisation d'une étude sur l'impact de l'ITIE (appel d'offre, sélection du consultant et publication du rapport) /Examen annuel des résultats et impact de la mise en œuvre de l'ITIE (exigence 7.4)	Difficulté : -manque de financement, - faiblesse des examens réguliers des résultats et impact de l'ITIE pendant la période examinée Pistes de solutions : -recherche de financement ; -Procéder à des évaluations périodiques.	-consultant sélectionné, TdRs, rapport disponible avec preuve de publication	Comité National ITIE	50 000 000	50 000 000	50 000 000	150 000 000
	A.4.2-Activités d'évaluation et de communication des résultats de l'impact	Difficulté : manque de financement ; Pistes de solutions : plaider pour le financement ;-évaluer les progrès accomplis à chaque exigences ITIE et prise de mesure pour dépasser les exigences	-réunions avec les parties prenantes/ministère de l'économie et des finances/cour de compte/assemblée nationale sur la pertinence de retracer l'utilisation des	Comité National ITIE	PM	PM	PM	

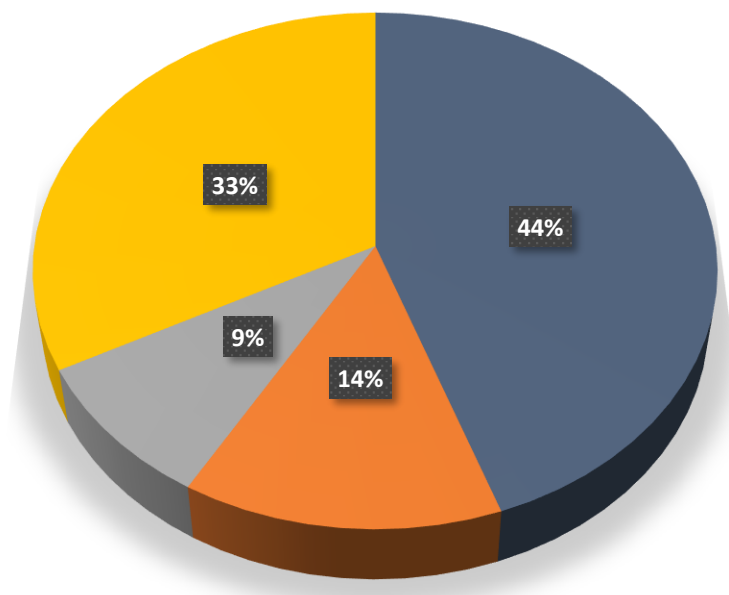
			revenus du secteur extractif.					
	A.4.3- Production régulière et diffusion d'une Newsletter et des livrets de synthèse	Difficulté : manque de financement Pistes de solutions : recherche de financement à défaut de publier les informations dans les journaux existants et sur les réseaux sociaux.	-Edition et publication du bulletin d'information ; - Publication des informations à travers les journaux locaux et les réseaux sociaux ; -les livrets de synthèse disponibles	Comité National ITIE	25 000 000	25 000 000	25 000 000	75 000 000
	A.4.4- Sensibilisation des décideurs et des leaders d'opinion	Difficulté : manque de financement Pistes de solutions : plaider pour le financement	-les décideurs sensibilisés.	Comité National ITIE	30 000 000	30 000 000	30 000 000	90 000 000
	A.4.5- Sensibilisation à la participation pleine, active et effective des parties prenantes dans tous les aspects du processus de mise en œuvre de l'ITIE	Difficulté : faible engagement et l'indisponibilité de certains membres du GMP ; Pistes de solutions : Développer un plaidoyer avec les points focaux	Parties prenantes sensibilisées, liste de présences, comptes rendus, relevés de conclusions ;	Comité National ITIE	30 000 000	30 000 000	30 000 000	90 000 000
	A.4.6- Mise en place d'un plan de travail	Difficulté : retards dans la mise en place de ce plan	Plan de travail mis en place,	Comité National ITIE	PM	PM	PM	PM

	conforme à l'exigence 1.5, examiné et mis à jour chaque année	<u>Pistes de solutions</u> : accélérer les travaux de mise en place	examiné et mis à jour annuellement					
	A.4.7- Ateliers de dissémination des rapports ITIE 2021, 2022, 2023 et 2024 dans les chefs-lieux des départements	<u>Difficulté</u> : possibles retards dans l'organisation des ateliers ; -absence de données divulguées ; -manque de support de communication <u>Pistes de solutions</u> : Organiser les ateliers dans les délais requis ; -divulgaration des données résumées, -mise à disposition de support de communication	TdRs, devis et tous les supports de dissémination, rapports de mission disponibles	Comité National ITIE	60 000 000	60 000 000	60 000 000	180 000 000
	A.4.8- Sensibilisation par les médias du public sur le processus de l'ITIE (plan de communication)	<u>Difficulté</u> : manque de financement <u>Pistes de solutions</u> : plaider pour le financement	Public sensibilisé	Comité National ITIE	35 000 000	20 000 000	20 000 000	75 000 000
	A.4.9- Elaboration d'une étude thématique sur la transition énergétique (appel d'offre, sélection du	<u>Difficulté</u> : manque de financement <u>Pistes de solutions</u> : Faire le plaider pour le financement	Le consultant sélectionné, TdRs, rapport publié.	Comité National ITIE	PM	PM	PM	PM

	consultant et publication du rapport)							
	A.4.10 -Mise en place d'un cadre de suivi et d'évaluation du plan de travail annuel	Difficulté : possibles retards dans la mise en place de ce cadre Pistes de solutions : engager dans les délais cette mise en place	Cadre de suivi et d'évaluation mis en place	Comité National ITIE	PM	PM	PM	PM
Sous total Objectif n°4					230 000 000	215 000 000	215 000 000	660 000 000 (33%)
Total général					740 000 000	630 000 000	630 000 000	2 000 000 000 (100%)

*Plus arriérés de sessions.

PLAN D'ACTION DU COMITE NATIONAL ITIE-CONGO



- Améliorer la gouvernance du Comité National de l'ITIE
- Renforcer la transparence dans la gouvernance des secteurs extractifs et forestiers
- Relancer la mise en œuvre de l'ITIE dans les systèmes gouvernementaux et des entreprises
- Examiner les résultats et impact de la mise en œuvre de l'ITIE

VI- Chronogramme d'exécution du plan de travail triennal 2024-2026

Objectif global du plan de travail : la conformité de la République du Congo à la Norme ITIE en tenant compte des mesures correctives et des recommandations de la dernière validation.

Objectifs spécifiques	Activités prévues	2024				2025				2026			
		Trim1	Trim2	Trim3	Trim4	Trim1	Trim2	Trim3	Trim4	Trim1	Trim2	Trim3	Trim4
1-Améliorer la gouvernance du Comité National de l'ITIE	A.1.1- Tenue régulière des sessions du Comité National ITIE	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	A.1.2- Prévisions des sessions extraordinaires	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	A.1.3- Tenue régulière des travaux des commissions du GMP	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	A.1.4- Tenue régulière des travaux des points focaux	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	A.1.5- Renforcement de capacités du personnel du secrétariat Technique Permanent de l'ITIE (Formations et immersions)				X				X				X
	A.1.6- Organisation des activités de contribution et de facilitation au processus de proposition de la loi portant sur l'espace civique			X	X						X		
	A.1.7- Soutien aux activités de la société civile			X				X				X	
2-Renforcer la transparence dans la gouvernance des secteurs extractifs et forestiers	A.2.1- Suivi des engagements contenus dans les textes de loi concernant les industries extractives et forestières (Incitation et suivi de l'élaboration des textes d'applications des lois)			X	X			X	X			X	X
	A.2.2- Préparation et lancement du processus de recrutement de l'Administrateur Indépendant et élaborer les rapports ITIE pour les exercices 2023, 2024 et 2025				X				X				X

	A.2.3 -Publication régulière et ponctuelle des rapports d'avancement				X				X				X
	A.2.4 -Suivi régulier de la mise en œuvre des recommandations des rapports ITIE et de la validation	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	A.2.5 -Réalisation des activités de la feuille de route sur la propriété effective (exigence 2.5),	X	X	X	X				X				X
	A.2.6 -Préparation du dossier de validation de la République du Congo conformément aux exigences de la Norme ITIE							X	X	X	X	X	X
	A.2.7 -Mise en place d'une étude thématique sur la mobilisation des recettes des industries extractives et forestières			X	X								
	A.2.8 - Suivi de la mise en œuvre des recommandations du rapport de modélisation financière issues des revenus et des ventes pétrolières de l'Etat				X		X		X	X			
3-Renforcer la mise en œuvre de l'ITIE dans les systèmes gouvernementaux et d'entreprises	A.3.1 -Système d'information (site internet et divulgation systématique)		X				X				X		
	A.3.2 -Organisation d'un atelier de vulgarisation de SYSCORE			X	X	X	X			X		X	
	A.3.3 -Création d'une synergie entre SYSCORE, SIVL et OGAS							X	X			X	X
	A.3.4 -Organisation des Ateliers de suivi des recommandations du rapport de modélisation financière ;		X		X		X		X		X		X

4-Examiner les résultats et impact de la mise en œuvre de l'ITIE	A.4.1 -Réalisation d'une étude sur l'impact de l'ITIE (appel d'offre, sélection du consultant et publication du rapport) /Examen annuel des résultats et impact de la mise en œuvre de l'ITIE (exigence 7.4)			X	X			X	X			X	X
	A.4.2 -Activités d'évaluation et de communication des résultats de l'impact			X	X			X	X			X	X
	A.4.3 -Production régulière et diffusion d'une Newsletter et des livrets de synthèse	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	A.4.4 - Sensibilisation des décideurs et des leaders d'opinion	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	A.4.5 -Sensibilisation à la participation pleine, active et effective des parties prenantes dans tous les aspects du processus de mise en œuvre de l'ITIE	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	A.4.6 -Mise en place d'un plan de travail conforme à l'exigence 1.5, examiné et mis à jour chaque année			X				X					X
	A.4.7 -Ateliers de dissémination des rapports ITIE 2021, 2022, 2023 et 2024 dans les chefs-lieux des départements	X				X				X			
	A.4.8 -Sensibilisation par les médias du public sur le processus de l'ITIE (plan de communication)	X	X			X	X			X	X		
	A.4.9 -Elaboration d'une étude thématique sur la transition énergétique (appel d'offre, sélection du consultant et publication du rapport)	X				X				X			
	A.4.10 -Mise en place d'un cadre de suivi et d'évaluation du plan de travail annuel			X	X	X	X						X

VII- Financement du Comité National ITIE-Congo 2024-2026

1- Sources de financement

Le financement de la mise en œuvre de l'ITIE-Congo pour les années 2024-2026 pourrait s'appuyer sur trois sources principales :

- Budget de l'Etat ;
- Financement des partenaires au développement ;
- Dons et legs.

2- Budget prévisionnel par source de financement du plan de travail

Les coûts prévisionnels de la mise en œuvre de l'ITIE sont présentés dans le tableau ci-dessous, par source de financement.

Objectifs spécifiques	Activités prévues	Source de financement			Total
		Etat	Financement des partenaires au développement	Dons et legs	
1-Améliorer la gouvernance du Comité National de l'ITIE	A.1.1-Tenue régulière des sessions du Comité National ITIE				250 000 000
	A.1.2-Prévisions des sessions extraordinaires				90 000 000
	A.1.3-Tenue régulière des travaux des commissions du GMP				90 000 000
	A.1.4-Tenue régulière des travaux des points focaux				90 000 000
	A.1.5-Renforcement de capacités du personnel du secrétariat Technique Permanent et des membres du Comité Exécutif de l'ITIE (Formations et immersions)				170 000 000
	A.1.6-Organisation des activités de contribution et de facilitation au processus de proposition de la loi portant sur l'espace civique				PM
	A.1.7-Soutien aux activités de la société civile				195 000 000

S/Total Objectif spécifique n°1					885 000 000
2-Renforcer la transparence dans la gouvernance des secteurs extractifs et forestiers	A.2.1- Suivi des engagements contenus dans les textes de loi concernant les industries extractives et forestières (Incitation et suivi de l'élaboration des textes d'applications des lois)				PM
	A.2.2- Préparation et lancement du processus de recrutement de l'Administrateur Indépendant et élaboration des rapports ITIE pour les exercices 2023, 2024 et 2025				195 000 000
	A.2.3- Publication régulière et ponctuelle des rapports d'avancement				
	A.2.4- Suivi régulier de la Mise en œuvre des recommandations des rapports ITIE et de la validation				
	A.2.5- Réalisation des activités de la feuille de route sur la propriété effective (exigence 2.5)				
	A.2.6- Préparation du dossier de validation de la République du Congo conformément aux exigences de la Norme ITIE				PM
	A.2.7- Mise en place d'une étude thématique sur la mobilisation des recettes des industries extractives et forestières				90 000 000
	A.2.8- Suivi de la mise en œuvre des recommandations du rapport de modélisation financière issues des revenus et des ventes pétrolières de l'Etat				PM
S/Total Objectif spécifique n°2					285 000 000
3-Renforcer la mise en œuvre de l'ITIE dans les systèmes gouvernementaux et d'entreprises	A.3.1- Système d'information (SYSCORE et site internet)				80 000 000
	A.3.2- Organisation d'un atelier de vulgarisation de SYSCORE				30 000 000
	A.3.3- Création d'une synergie entre SYSCORE, SIVL, OGAS et SYSPACE				30 000 000
	A.3.4- Organisation des Ateliers de suivi des recommandations du rapport de modélisation financière ;				30 000 000

S/Total Objectif spécifique n°3					170 000 000
4-Examiner les résultats et impacts de la mise en œuvre de l'ITIE	A.4.1 -Réalisation d'une étude sur l'impact de l'ITIE (appel d'offre, sélection du consultant et publication du rapport) /Examen annuel des résultats et impact de la mise en œuvre de l'ITIE (exigence 7.4)				150 000 000
	A.4.2 -Activités d'évaluation et de communication des résultats de l'impact				PM
	A.4.3 -Production régulière et diffusion d'une Newsletter et des livrets de synthèse				75 000 000
	A.4.4 - Sensibilisation des décideurs et des leaders d'opinion				90 000 000
	A.4.5 -Sensibilisation à la participation pleine, active et effective des parties prenantes dans tous les aspects du processus de mise en œuvre de l'ITIE				90 000 000
	A.4.6 -Mise en place d'un plan de travail conforme à l'exigence 1.5, examiné et mis à jour chaque année				PM
	A.4.7 -Ateliers de dissémination des rapports ITIE 2021, 2022, 2023 et 2024 dans les chefs-lieux des départements				180 000 000
	A.4.8 -Sensibilisation par les médias du public sur le processus de l'ITIE (plan de communication)				75 000 000
	A.4.9 -Elaboration d'une étude thématique sur la transition énergétique (appel d'offre, sélection du consultant et publication du rapport)				PM
	A.4.10 -Mise en place d'un cadre de suivi et d'évaluation du plan de travail annuel				PM
S/Total Objectif spécifique n°4					660 000 000
Total général					2 000 000 000 (100%)

VIII- Conclusion

Le présent plan de travail a été élaboré et mis à jour conformément aux dispositions de la norme ITIE 2019, dans la perspective d'une mise en œuvre efficiente de l'ITIE en République du Congo et dans le souci de répondre aux mesures correctives relevées lors de la troisième validation.